

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 24 Septembre 2020

Délibération n°20200924_01

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : 70

Présents : 50

Pouvoirs : 12

Suppléants : 5

= VOTANTS : 67

- dont « pour » : 67

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : Urbanisme : avis sur le projet de PLUi Bandiat-Tardoire
(CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord)**

Le jeudi 24 septembre 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18/09/2020, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle polyvalente d'Aigre.

Présents : COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric - CHAMPALOUX Didier - LIOT Gérard - BOIZUMAULT Sylvie - PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert - BORNE Bernard MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy - BOIREAUD Philippe - COYAUD Pierrick - KAUD Pascal - TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique - PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves - LAVERGNE Didier BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - TEILLET Anne - BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Eric – LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine LASBUGUES Elisabeth - CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - BRAUNBARTH Jean-Philippe – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par son suppléant SOURISSEAU Damien
LIZOT Jackie représenté par sa suppléante GAUTHIER Yolande
CECCHIN Catherine représentée par son suppléant REMAUD Richard
DURAND Jean-Louis représenté par son suppléant BOULNOIS Patrick
GOYAUD Philippe représenté par sa suppléante DUPUY Marie-Christine

FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud
LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique
HENTRY Jimmy pouvoir à CROIZARD Christian
CHABAUTY James pouvoir à ROULAUD Jean-Jacques
BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise
CLAVAUD Gérard pouvoir à VIGNET Aurélie
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à BRAUNBARTH Jean-Philippe
VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
POTEL Maryse pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno
MAHÉ Jacques pouvoir à ROUMAGNE Magalie
SEVRIT Raymond pouvoir à LIOT Gérard

PERRON Michelle

Absents non excusés : GEOFFRION Olivier - MUGNIER Pierre-Hermann.Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

**Objet : Urbanisme : avis sur le projet de PLUi Bandiat-Tardoire
(CDC La Rochefoucauld-Porte du Périgord)**

*Vu les articles L153-16 et R153-4 du code de l'urbanisme,
Vu le courrier du Président de la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord reçu le 26 juin 2020 relatif à la consultation des personnes publiques associées dans le cadre de l'arrêt du PLUi « Ex-Bandiat-Tardoire »,*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement et des finances précise à l'assemblée que dans le cadre de l'arrêt du projet de PLUi précité la communauté de communes Cœur de Charente est invitée à émettre un avis en tant que personne publique associée ou consultée.

Il ajoute que le projet de PLUi « Ex-Bandiat Tardoire » (périmètre partiel de la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord) a été « arrêté » à l'issue du bilan de la concertation par délibération en date du 17 février 2020.

La commission urbanisme et environnement de Cœur de Charente réunie le 15 septembre 2020 a été consultée pour émettre un avis sur le projet précité.

Monsieur le Vice-Président précise que Cœur de Charente est principalement concernée au niveau la frange *Est* de son territoire, en raison des frontières communales suivantes :

- Val-de-Bonnieure/La Rochette
- Val-de-Bonnieure/Coulgens
- Aussac-Vadalle/Coulgens.

La commission s'est penchée sur les impacts potentiels que pourrait avoir le PLUi « Ex-Bandiat-Tardoire » sur Cœur de Charente.

Il a été signalé un zonage *Neo* (zone naturelle pouvant accueillir de l'éolien) sur la commune de Coulgens pouvant impacter notre territoire, notamment du fait de la proximité du site emblématique de Puymerle à AUSSAC-VADALLE.

Après en avoir débattu, la commission urbanisme et environnement de Cœur de Charente n'a pas souhaité émettre de réserve ou d'avis défavorable sur le projet de PLUi « Ex-Bandiat Tardoire ».

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi « Ex-Bandiat-Tardoire ».**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian CROIZARD

